

Panels et cohortes de la statistique publique, une vue d'ensemble en 2020

Les panels et cohortes de la statistique publique constituent des outils précieux pour appréhender les parcours des individus et des groupes, et pour étudier les transformations sociétales. Ce texte propose une vue d'ensemble de la situation fin 2020 des dispositifs de données longitudinales de la statistique publique française, en se focalisant sur ceux qui relèvent du champ du Conseil national de l'information statistique (Cnis). Il s'agit d'une vision rétrospective retraçant les évolutions depuis les premières expériences pionnières des années 1970 jusqu'à la multitude de panels récents qui couvrent un large champ de thématiques. Ces évolutions soulèvent de nombreux défis que la statistique publique devrait relever dans le futur.

Les panels et cohortes de la statistique publique, des outils incontournables

Observer des parcours de vie afin d'appréhender les enjeux sociétaux est une préoccupation du Cnis depuis plus d'une vingtaine d'années. Cette approche longitudinale qui mobilise des sources tels que les panels et les cohortes s'est imposée progressivement comme un outil nécessaire, et ce, quelle que soit la problématique et la thématique examinée (parcours d'élèves, de salariés, de professionnels d'un secteur, de bénéficiaires de minima sociaux, de personnes souffrant d'un handicap ou d'une maladie, entre autres).

Dans l'ensemble hétérogène des outils longitudinaux, la cohorte renvoie à un ensemble d'individus ayant vécu un événement démographique semblable au cours d'une même période de temps. La cohorte d'individus nés une même année est appelée génération tandis que la

cohorte d'individus mariés la même année est appelée promotion de mariage¹. Le panel est quant à lui défini comme un ensemble d'unités, qui font l'objet d'enquêtes successives selon un protocole bien précis².

Jusqu'aux années 2000 voire plus tard, de fortes contraintes pesaient sur ces opérations jugées coûteuses, nécessitant un temps relativement long de collecte et une méthodologie spécifique, notamment pour pallier les problèmes d'attrition. Elles n'étaient néanmoins pas moins reconnues comme sources de données uniques sur les parcours, car recueillant des informations que les enquêtes transversales (dites en coupe) peuvent difficilement saisir. Compte tenu des effets de mémoire, l'information recueillie par un questionnaire rétrospectif (souvent utilisé dans les enquêtes) est en effet de moins bonne qualité que celle recueillie au plus « frais » de l'information et en suivi longitudinal.

1. Selon l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).

2. Selon Eurostat.



Les débats menés au Cnis au début des années 2000 sur la nécessité de mieux comprendre les trajectoires des personnes et les données qu'elles permettent de produire ont abouti à une mission d'expertise de l'Inspection générale de l'Insee sur les « *Outils de suivi des trajectoires des personnes en matière sociale et d'emploi* » confiée à Mylène Chaleix et Stéfan Lollivier. Ainsi, un rapport produit en juin 2004 dresse un état des lieux des sources existantes et des pratiques au niveau international puis propose des pistes possibles et des recommandations. Parmi ces dernières, le système statistique public est encouragé à mettre en œuvre des opérations statistiques longitudinales, notamment en collaboration avec des chercheurs. Le Cnis recommandait, d'une part, d'articuler au mieux les sources administratives et les enquêtes, et d'autre part, d'améliorer la coordination entre les services producteurs. L'accent était mis à l'époque sur le besoin d'apporter une attention particulière au respect des règles de confidentialité et de garantie de l'anonymat des individus.

Depuis, et à ce jour, la statistique publique compte un nombre croissant de sources en panel et un certain nombre d'entre elles disposent de données de parcours avec une profondeur historique pertinente (comme le panel des élèves de l'Éducation nationale lancé dans les années 1970). Les enjeux et problématiques autour des panels ont aussi évolué, du fait des possibilités accrues de construire des panels autour de sources administratives utilisées de manière longitudinale et de la possibilité conséquente d'obtenir des panels articulant enquêtes et sources administratives.

Les panels et cohortes au cœur du moyen terme du Cnis

En octobre 2013, lors d'une rencontre sur les parcours de vie pour la préparation du Moyen terme 2014-2018, le président du Cnis soulignait la richesse des données disponibles et celles à venir et encourageait la poursuite des efforts de communication afin de vulgariser cette ressource statistique la rendant plus accessible aux différentes catégories d'utilisateurs.

Lors de l'élaboration du nouveau moyen terme du Cnis en 2018, et à l'occasion du bilan du moyen terme précédent 2014-2018, différentes commissions thématiques du Cnis, et notamment les commissions sociales (Emploi, Démographie et Services publics) ont souligné à nouveau la nécessité de développer les données longitudinales pour mieux répondre aux problématiques relatives aux parcours de vie³. A titre d'illustration, la mise en place de l'identifiant national élève (INE) par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), selon les principes de l'arrêté du 16 février 2012 [portant création d'un traitement dénommé Répertoire national des identifiants Élèves, étudiants et apprentis] – qui séparent notamment la fonction d'immatriculation et celle d'usage de l'identifiant – est une avancée majeure longtemps appuyée par la commission Services publics du Cnis.

Si le moyen terme actuel (2019-2023) ne comporte pas d'avis spécifique sur l'observation des parcours, plusieurs avis généraux et des avis des commissions thématiques recommandent des approches longitudinales pour mieux prendre la mesure des problématiques sociales. Sur ces dernières, citons entre autres, l'observation des parcours dans la grande pauvreté (avis n° 6 de la commission Démographie), les entrées dans la dépendance (avis n° 1 de la commission Services publics), les décrochages scolaires (avis n° 4 de la commission Services publics), l'entrée dans la vie active et professionnelle, la sortie du chômage (avis n° 1, 2, 3, 4 de la commission Emploi), les parcours des jeunes en prise avec la justice (avis n° 8 de la commission Services publics).

Depuis les premiers panels de la statistique publique mis en place en France dans les années 1970-1980, tels que le panel des élèves de l'Éducation nationale, l'échantillon démographique permanent et le panel « salariés » de l'Insee, le service de la statistique publique a renforcé son dispositif longitudinal. Les trois panels pionniers ont gagné en maturité tant au niveau de l'enrichissement de leur champ d'observation que dans la consolidation de leur méthodologie. Ces évolutions ont été facilitées par la mise en œuvre progressive d'appariements des sources soit avec des données d'enquêtes soit avec des données administratives, y

compris des données localisées. L'évolution du cadre législatif quant à la protection des données individuelles a largement favorisé ces progrès dans le respect des règles de confidentialité, notamment grâce à la loi pour une République numérique, promulguée le 7 octobre 2016 par l'utilisation d'un identifiant codé à partir du Nir (appelé Nir haché). Pour les besoins de recherche, la mise en place en 2010 du centre d'accès sécurisé aux données (CASD) a facilité la mise à disposition de données confidentielles très détaillées, y compris celles de panels, cohortes et sources de données statistiques enrichies, au-delà du périmètre plus large de données déjà accessibles aux chercheurs par le réseau Quetelet-Progedo Diffusion.

La vue d'ensemble qui suit ne prétend pas couvrir la totalité des données longitudinales françaises, ni l'ensemble des cohortes et panels du service statistique public. Sur la base de ce qui précède, elle présente un aperçu des sources qui relèvent des enquêtes statistiques publiques présentes devant les commissions du Cnis et toujours actives en 2020. La grande majorité a obtenu un avis d'opportunité du Cnis et un label de qualité statistique, tandis que d'autres ont uniquement été présentées et discutées devant les commissions. Ces dernières sources relèvent de données administratives adaptées pour servir de suivi longitudinal. L'objectif de cet aperçu chronologique et thématique est de mettre en évidence les avancées et les défis qui restent à relever dans ce champ statistique.

Les panels pionniers dans les années 1970

L'Échantillon démographique permanent, EDP

Source fondamentale dans le système d'information statistique français, l'EDP est un panel sociodémographique alimenté actuellement par cinq sources de données : les bulletins d'état civil de naissance, de mariage, de décès depuis 1968 ; les éditions successives du recensement de la population (1968, 1975, 1982, 1990 et 1999) puis, depuis 2004, les enquêtes annuelles de recensement de la population ; le fichier électoral depuis 1967 ; le panel « tous salariés » depuis 1967 et les données socio-fiscales depuis les revenus de

3. Bilan du moyen terme 2014-2018, Rapport Cnis n° 153, janvier 2019.

2010, via le dispositif sur les revenus localisés sociaux et fiscaux (FiLoSoFi).

La taille de l'échantillon a été multipliée par quatre dans les années 2000, afin de compenser le passage à un recensement par sondage. De plus, depuis 2003, le champ couvre la France entière, suite à l'intégration des départements d'outre-mer (DOM).

Grâce à la richesse de ses données, l'EDP est une source permettant de mener des analyses fines sur un large éventail de sujets : les trajectoires salariales, la formation des couples, la mortalité, les niveaux de vie, les migrations, entre autres. En outre, grâce à la profondeur historique dont il dispose désormais, il permet d'explorer de nouvelles thématiques telles que l'observation de parents et de leurs enfants, lorsque ceux-ci font simultanément partie du panel. Un enrichissement de l'EDP par les données du système national des données de santé (SNDS, données issues de la Caisse nationale d'assurance maladie, CNAM) est en cours de mise en œuvre. Ce projet, appelé EDP-Santé, piloté par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), permettrait de mener des études longitudinales sur les parcours de soins entre 2008 et 2022, à partir d'un échantillon d'un peu plus de 3 millions de personnes⁴.

Cette source, accessible au monde de la recherche par l'intermédiaire du CASD, donne lieu à plusieurs travaux et publications dans différents champs disciplinaires⁵.

Les panels des élèves de l'Éducation nationale

Initiés au début des années 1970, les panels de l'Éducation nationale auront bientôt 50 ans⁶. Leur mise en place, leurs évolutions et la multitude d'acteurs mobilisés pour leur enrichissement en font un exemple unique en France. Ces panels articulent les données administratives du

système scolaire et des enquêtes auprès des familles et des élèves eux-mêmes.

Comme l'EDP, ces panels ont évolué et se sont enrichis depuis leur mise en œuvre pour s'adapter aux besoins des utilisateurs et aux exigences du système d'information statistique. Au niveau méthodologique, la création de l'identifiant unique pour le suivi de l'enfant dans sa scolarité jusqu'à la fin de sa formation a sensiblement amélioré la qualité des données recueillies et consolidé le système de gestion des panels. Par ses avis et recommandations de moyen terme et au travers des échanges en commission thématique, le Cnis a joué un rôle moteur dans la mise en place de l'identifiant national élève (INE)⁷.

Bénéficiant de l'expertise du panel des élèves, un panel spécifique aux élèves en situation de handicap a été mis en place à partir de 2013. Plus tard, en 2017, un nouveau panel destiné à observer le parcours des personnels de l'éducation nationale, est venu étoffer et compléter ce système d'information sur les statistiques de l'éducation. Les avancées de ces systèmes d'information ainsi que les résultats qu'ils produisent sont régulièrement présentés lors des réunions de commissions du Cnis⁸.

Le panel « tous salariés » de l'Insee

Créé en 1976, le panel « tous salariés » a pour finalité l'étude des trajectoires professionnelles et des rémunérations des personnes salariées. D'abord portant sur le secteur privé, ce panel couvre l'ensemble du champ salarié depuis 1988, à savoir le secteur privé ainsi que les trois versants de la fonction publique (d'État, territoriale et hospitalière).

Jusqu'en 2001, un échantillon était constitué à partir des individus nés en octobre d'une année paire. À partir de 2002, l'échantillon a été doublé. Ce panel résulte de la concaténation de l'ancien panel issu de données administratives : les déclarations annuelles des données

sociales (DADS, salariés du secteur privé, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique territoriale) et les données de panel sur les agents de l'État. Le panel offre la possibilité de mener des observations sur les trajectoires professionnelles entre 1988 et 2014.

Le panel sur les salariés sera bientôt enrichi par des données sur les non-salariés, constituant ainsi une base « tous actifs » et permettant d'élargir les analyses de trajectoires à l'ensemble des actifs et notamment d'analyser des transitions entre ces statuts⁹.

L'Insee et le service statistique du ministère des Finances (DGFiP) ont produit une base appariant le panel tous salariés et certaines variables de l'EDP, disponible sur le CASD. À partir de cet appariement, un certain nombre de projets de recherches et d'études sont d'ores et déjà produits.

Augmentation et diversification thématique à partir des années 2000

Dans la suite des panels pionniers, plusieurs nouveaux dispositifs longitudinaux ont été mis en œuvre au cours des années 2000 et 2010 par des producteurs du Service statistique public (Insee, Depp, Drees, ...), mais aussi par des producteurs de statistique se situant en dehors de la sphère de la statistique publique ou à sa marge (Institut national des études démographiques - Ined, Institut national de la santé et de la recherche médicale - Inserm, Centre d'études et de recherches sur les qualifications - Céreq, Université Paris Dauphine). Ceci a sensiblement enrichi le paysage statistique au niveau thématique et méthodologique durant les vingt dernières années.

Pilotée par l'Ined et l'Inserm, la cohorte Elfe (Étude longitudinale depuis l'enfance) est un des exemples les plus marquants. L'objectif de ce projet pluridisciplinaire consiste à suivre une cohorte d'enfants nés en 2011 durant une période

4. Claire-Lise Dubost, Aude Leduc, 2020, « L'EDP - Santé : un appariement des données socio-économiques de l'échantillon démographique permanent au Système national des données de santé », Les Dossiers de la DREES, n° 66, septembre 2020.2. Thomas Amossé (2019), La rénovation de la nomenclature socioprofessionnelle (2018-2019), [Rapport du groupe de travail du Cnis](#), n° 156.

5. <https://www.casd.eu/source/echantillon-demographique-permanent/>

6. Jean-Paul Caille, « Quarante-cinq ans de panels d'élèves à la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) », in *Éducation & formation*, n° 95, décembre 2017.

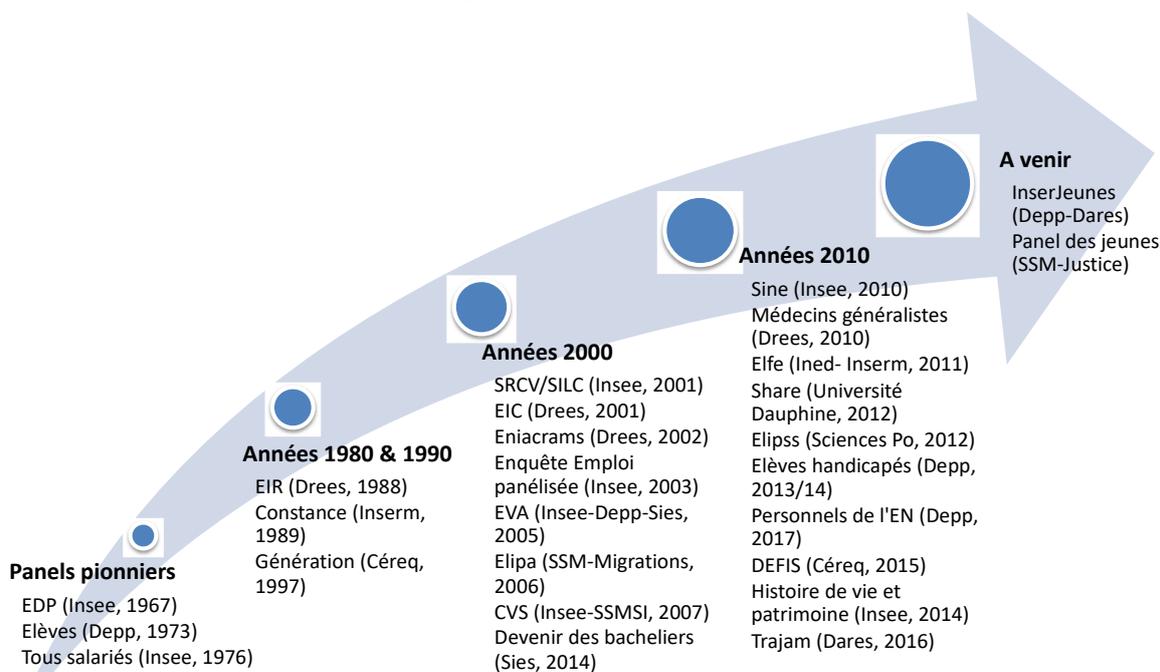
7. Pierre-Yves Geoffard, « Dix ans de compagnonnage avec le Cnis : quelques leçons », *Chronique du Cnis*, n° 18, avril 2019.

8. Cnis.fr

9. Arrêté du 16 juillet 2018 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la constitution d'un panel tous actifs.



Panels et cohortes relevant du périmètre du Cnis et toujours actifs en 2020



Lecture : Nom source (Producteur, année de lancement).

Source : réalisé par les auteurs sur la base des dispositifs présentés devant les commissions du Cnis – la grande majorité est soumise à un avis d'opportunité, octobre 2020.

de 20 ans. Plus de 1 250 chercheurs, d'horizons disciplinaires différents, étudient les parcours de 18 000 enfants (soit 1 enfant sur 50 de l'année 2011) sur différents aspects : leur santé, leur scolarité, leur alimentation, leur vie familiale et sociale ou encore leur environnement.

Un autre dispositif porté par trois services statistiques ministériels est le projet EVA (entrée dans la vie adulte). Il repose sur une collaboration entre l'Insee, la Depp et la sous-direction des Systèmes d'Information et des Études Statistiques (Sies) et interroge des jeunes sortis du système éducatif sur leurs conditions d'entrée dans la vie adulte. Ce dispositif s'appuie sur le panel de l'éducation nationale, afin de relier le parcours scolaire des jeunes avec leur formation professionnelle. Le Sies assure le suivi des jeunes qui poursuivent des études dans l'enseignement supérieur, tandis que l'Insee suit les jeunes sortis du système scolaire.

Sur les thématiques de la santé et de la solidarité, et dans la suite de l'Échantillon inter-régime de retraités (EIR) mis en place en 1988 pour suivre l'évolution du nombre et de la

composition des retraités, la Drees a développé à partir des années 2000 le dispositif de l'échantillon inter-régime des cotisants à la retraite (EIC). Ce dernier permet d'étudier les droits à la retraite acquis dans l'ensemble des régimes par un échantillon de personnes de différentes générations qui cotisent ou ont cotisé à un régime de retraite au cours de leur carrière. Par ailleurs, l'échantillon national inter-régimes d'allocataires de compléments de revenus d'activité et de minima sociaux (ENIACRAMS) est un panel annuel de bénéficiaires ou d'anciens bénéficiaires de compléments de revenus d'activité et de minima sociaux actifs réalisé à partir de données administratives collectées auprès des organismes gestionnaires. En 2010, un panel des médecins généralistes est créé afin d'observer les conditions de travail et les pratiques de ces professionnels de santé.

Du côté du champ de l'épidémiologie, de nombreuses cohortes relèvent du champ de la recherche médicale notamment au sein des équipes de l'Inserm. Parmi celles-ci, et à ce jour, seule la cohorte Constance a sollicité

l'avis d'opportunité du Cnis et obtenu le label de qualité statistique. Il s'agit d'une cohorte « généraliste », qui étudie un échantillon représentatif de 200 000 adultes âgés de 18 à 69 ans à l'inclusion, consultants des centres d'examen de santé (CES) de la sécurité sociale. L'Inserm a établi une collaboration étroite avec la cohorte nationale allemande, très similaire à Constances.

Au niveau européen, les Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) représentent la partie française des statistiques européennes EU-SILC (*European union-Statistics on income and living conditions*). Ce dispositif a pris la suite en 2004 de l'ancien Panel européen des ménages, *European Community Households Panel* (ECHP), interrompu en 2001.

De même, le panel européen *Survey of Health, Ageing and Retirement in Europe* (Share) sur les personnes âgées de 50 ans ou plus participe d'un dispositif Européen longitudinal, multidisciplinaire qui permet des comparaisons entre 27 pays. Il traite différentes thématiques relatives à la santé, au vieillissement et à la retraite.

Des panels principalement centrés sur les thématiques sociales

La santé, l'éducation, l'emploi et la formation sont les thèmes qui rassemblent le plus de panels actuellement recensés dans le champ du Cnis. L'Insee se démarque comme producteur principal de panels sur la thématique de l'emploi. Deux services statistiques ministériels, la Drees et la Depp, se distinguent naturellement par leur production en panels dans le domaine de la santé et de l'éducation, respectivement.

Les partenariats entre producteurs de la statistique publique restent toutefois limités. Certains services commencent à développer leur dispositif en l'appariant à d'autres panels impliquant ainsi différents services statistiques, à l'instar

de la Drees, de l'Insee et de la Dares. Le Cnis, dans ses avis de moyen terme¹⁰, recommande en effet à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données, afin d'enrichir l'analyse des liens entre thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité, lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.

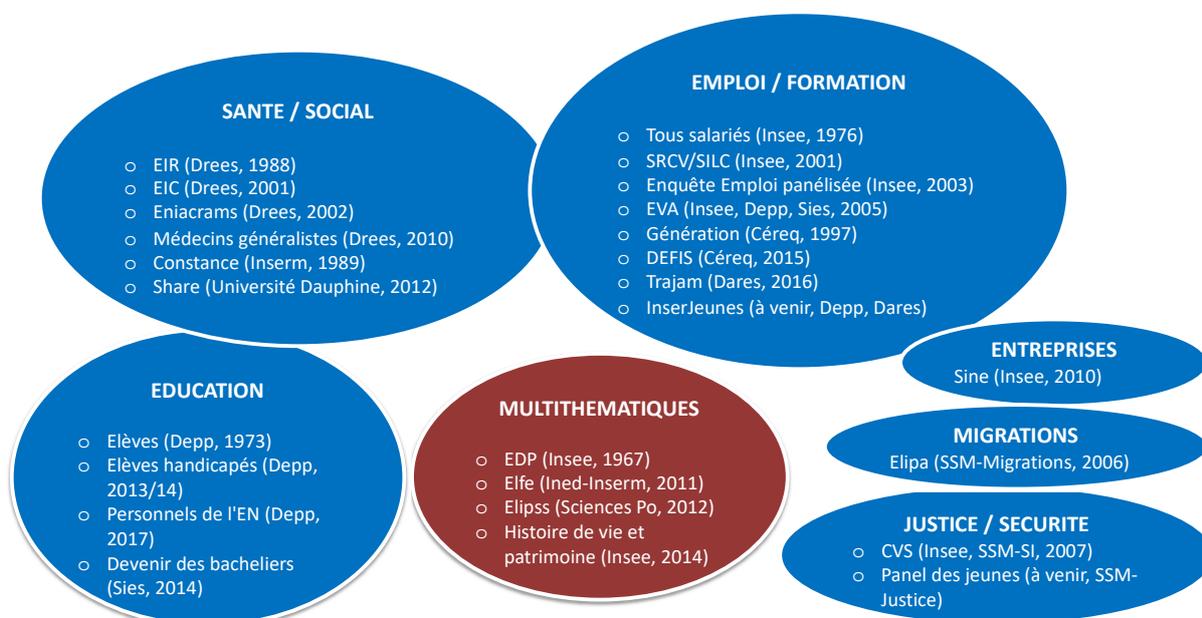
Certains thèmes demeurent toutefois peu investis par les enquêtes en panel ; c'est notamment le cas des données sur les entreprises. Des raisons historiques et méthodologiques expliquent le faible nombre d'enquêtes longitudinales sur les entreprises actuellement en France. À l'Insee, de nombreuses sources administratives exhaustives, notamment fiscales, sont utilisées pour produire la plupart

des statistiques relatives aux entreprises. Ces sources permettent également de suivre les entreprises ou les établissements dans le temps, grâce au numéro unique d'identification des entreprises (le numéro Siren) et nourrissent ainsi les analyses et les recherches longitudinales sur les entreprises.

Le dispositif Système d'information sur les nouvelles entreprises (SINE) est la seule enquête en panel auprès des entreprises à l'Insee, qui produit des données uniques, non disponibles dans les données administratives, sur les entreprises nouvellement créées et leur observation à 3 ans et puis à 5 ans.

Cette vue d'ensemble souligne également qu'il existe à ce jour peu de panels ayant une dimension internationale (comme Silc/Srcv, Share et l'enquête Emploi).

Regroupement thématique des panels et cohortes relevant du périmètre du Cnis et toujours actifs en 2020



Lecture : Nom source (Producteur, année de lancement).

Source : réalisé par les auteurs sur la base des dispositifs présentés devant les commissions du Cnis – la grande majorité est soumise à un avis d'opportunité, octobre 2020.

10. Avis du moyen terme 2019-2023 du Cnis, Rapport n° 154, janvier 2019.

Des avancées prometteuses en France

Le panorama présenté souligne la grande diversité des sources longitudinales (tant d'un point de vue thématique que fonctionnel) et l'enrichissement de leur contenu au fil du temps, ainsi que les avancées constantes et importantes dont elles font l'objet. Un des domaines au centre de l'attention et des attentes des utilisateurs et dans lequel des progrès sont attendus est notamment celui de l'usage de sources administratives multiples pour constituer des panels ou de leur appariement avec des panels existants comme l'EDP. Aujourd'hui limité à un petit nombre de cas, comme pour le projet de l'EDP-Santé, cette approche se développe, avec des projets d'appariement entre plusieurs panels, comme c'est le cas entre le Panel tous salariés et l'EDP. Ces opérations, dont l'EDP lui-même est emblématique, mettent en exergue leurs potentialités, tout en soulignant les difficultés techniques et méthodologiques qui sous-tendent l'exercice. Il ne s'agit d'ailleurs pas que d'une spécificité française : la question de l'appariement s'inscrit dans une démarche plus générale d'utilisation plus efficace des multiples sources de données, à laquelle les systèmes statistiques publics les plus avancés sont sensibles.

Des expériences internationales dans des contextes différents

Des expériences internationales ambitieuses comme *Enterprise Surveys Data* de la Banque mondiale, qui offre des données économiques sur 164 000 entreprises dans 144 pays est un exemple de base de données, qui propose entre autres des données longitudinales sur les entreprises collectées dans un nombre important de pays sur la base d'une même trame et donc permettant des comparaisons internationales¹¹. Dans certains pays, les premières séries de données remontent à 2002, ce qui donne une ampleur de deux décennies aux comparaisons temporelles et spatiales entre pays.

L'exemple de la base de données *Enterprise Surveys Data* de la Banque mondiale est

paradigmatique de la tendance à mettre en place des bases internationales vastes et complexes, incluant mais ne se limitant pas à des données longitudinales. Financée et gérée par une organisation internationale, sa conception et son alimentation s'appuient sur des acteurs qui dépassent la sphère publique nationale, dans le but de faciliter la coopération pour le développement dans le contexte du multilatéralisme. Néanmoins, cela nécessite de grands moyens financiers, mais aussi une infrastructure de collecte, de stockage et de traitement très importants. En outre, ces expériences internationales d'envergure qui dépassent la statistique publique d'un pays donné, ressemblent plus aux expériences faites et rendues possibles au sein du système statistique de l'Union européenne qu'aux cas de figure français qui font l'objet de ce texte.

D'un autre genre, bien que dans le même socle des données longitudinales internationales, les expériences de création de cohortes et panels internationaux (comme les cohortes internationales sur les maladies rares de l'Inserm¹²) sont fondamentales. Elles montrent non seulement leur importance pour la recherche dans des domaines particuliers (sans ces panels certaines recherches sur les maladies rares auraient été impossibles), mais aussi les avancées dans des domaines où les comparaisons internationales sont très instructives (comme c'est le cas aussi en économie pour l'étude de l'évolution des entreprises dans les pays en développement que les données longitudinales de la Banque mondiale ont rendu possible).

L'étude longitudinale sur les compétences sociales et émotionnelles en milieu urbain (LSEC) de l'OCDE, conçue entre 2013 et 2019 et qui vise à mieux connaître et comprendre le développement de ces compétences chez les enfants entre 6 et 12 ans des principales métropoles mondiales (celles des pays de l'OCDE), a expérimenté des retards et des difficultés au démarrage. Si on peut émettre l'hypothèse que celles-ci soient en partie au moins intrinsèques au sujet très particulier et ambitieux de ce panel (les compétences sociales et émotionnelles des enfants), les difficultés que cette étude

longitudinale a expérimentées ont aussi été liées aux ambitions comparatives entre espaces urbains de différents pays membres de l'OCDE.

Les défis à venir

Dans ces expériences internationales d'envergure, comme dans le contexte de la France, les panels et cohortes dont il est question dans ce document montrent que leur gestion est complexe à bien des égards et que les schémas de management appropriés aux différents cas de figure restent à expliciter, notamment dans le cas des appariements entre panels ou entre données longitudinales et bases administratives. Un certain nombre de questions restent ouvertes et la liste ci-dessous n'est pas exhaustive.

Le cadre juridique constitue un élément important de cette gestion. L'exemple de l'INE présenté plus haut montre non seulement les difficultés et les efforts nécessaires aux changements de ce cadre, mais une nouvelle voie est ouverte avec le cadre juridique du Code statistique non signifiant (anciennement « NIR haché »).

Avec l'augmentation du nombre des acteurs susceptibles d'offrir des données longitudinales et du volume de sources potentielles, quel sera le rôle du Service statistique public dans le développement des données longitudinales en France et dans leur diffusion ? Quelle place le monde académique aurait-il dans la production de nouvelles sources longitudinales ou d'autres producteurs situés en dehors du périmètre du service statistique public ? Les organisations internationales (comme l'OCDE ou la Banque mondiale) pourront-elles avoir un rôle plus important dans le financement des expériences internationales, ainsi que dans la gestion d'outils de plus en plus ambitieux ? Comment le cadre juridique devra-t-il évoluer pour développer l'utilisation de ces données dans le respect de la confidentialité des données ? Autant de questions qui pourraient faire l'objet d'échanges au sein du Cnis dans les mois ou années à venir. ■ ■ ■

Yara Makdessi et Cristina D'Alessandro

11. <https://www.enterprisesurveys.org/en/survey-datasets5>. <https://www.casd.eu/source/echantillon-demographique-permanent/>

12. European Joint Programme on Rare Diseases lancé en 2019.